

# ***LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022***

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** : Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 3 octobre 2022

*L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la salle des fêtes de Chitenay, rue du Hou, sous la Présidence de M. BOULAY Jean Albert, Maire.*

*Mme BIGOT Laetitia a été élue secrétaire.*

*Convocation du 3 novembre 2022*

**PRESENTS** : Mesdames CARMINATI Catherine, BIGOT Laetitia, KROVIARSKI-PORTEVIN Bénédicte, DA SILVA VILLE Sandrine, LE GALL Céline, Messieurs BOULAY Jean Albert, BIGOT Jacky, BOURDON Jean-Marie, AMIOT Michel, BAUDIN Jean-Paul, ABDALLAH Georges, THERET Jean-Pierre

**ABSENTS ET EXCUSES** : Mme TOURNEAU Guylaine donne procuration à Mme BIGOT Laetitia, Mme MARTZOLFF-HOUDIN Magali donne pouvoir à M. ABDALLAH Georges et M. RIDOR Gérard donne procuration à M. BOULAY Jean Albert.

**Nombre de membres du conseil** : 15

**Nombre de présents** : 12

**Nombre de votants** : 15

## **2022-43 INTERCOMMUNALITE : Avenant N°1 à la convention des autorisations du droit des sols (ADS)**

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avenant n°1 portant modification de l'article 16 intitulé « conditions financières » de la convention tel qu'annexé à la présente délibération et autorise à l'unanimité le maire à signer l'avenant n°1 de la convention*

## **2022-44 FINANCES LOCALES : ANNULATION D'UNE SUBVENTION POUR UNE ASSOCIATION**

*Suite à la dissolution d'une association, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'annulation de la subvention de 1 500.00 € qui lui été allouée.*

## **2022-45 FINANCES LOCALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNE NOUVELLE ASSOCIATION**

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de verser une subvention à hauteur de 1 500.00 €, à une nouvelle association « Club amitié et temps libre à Chitenay », qui a vu le jour Chitenay.*